





# | Propriétaire occupant

DELEGATION
N° de dossier
Date du dépôt LLI LLI LLI

Réservé à l'Anal

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame, Monsieur,

Vous demandez à l'Agence nationale de l'habitat (Anah), organisme public, une subvention pour améliorer votre logement. Nous vous remercions de lire attentivement les informations suivantes avant de remplir votre dossier.

Votre demande doit être adressée à la délégation de l'Anah du département où se situe l'immeuble avant tout commencement de travaux. En effet, seuls les travaux commencés après le dépôt de la demande de subvention à la délégation de l'Anah peuvent bénéficier d'une aide.

Une subvention n'est pas automatique, elle est attribuée en fonction de l'intérêt économique, social, technique et environnemental des travaux projetés et des crédits disponibles, sur la base d'un programme d'actions qui fixe notamment les priorités d'intervention de l'Anah au niveau local, et les modalités financières d'attribution des aides.

Si votre projet comporte, en tout ou partie, des travaux de rénovation thermique, la subvention de l'Anah peut être augmentée d'une aide du programme Habiter Mieux. Cette aide est accordée par l'Anah, au nom de l'Etat, au titre des investissements d'avenir, si les travaux envisagés permettent une amélioration de la consommation énergétique conventionnelle de votre logement d'au moins 25 %. Pour pouvoir en bénéficier, vous devez avoir recours à une prestation d'assistance effectuée par un opérateur ayant notamment pour mission de vous aider pour l'élaboration de votre projet de travaux et le montage de votre dossier de financement. Dans le cas où elle n'est pas prise en charge dans le cadre d'une opération programmée mise en place par une collectivité locale, cette prestation est exécutée dans le cadre d'un contrat signé directement avec vous par un opérateur agréé ou habilité, et fait également l'objet d'une subvention. Notez également que, en cas d'octroi de l'aide du programme Habiter Mieux, l'enregistrement des certificats d'économies d'énergie (CEE) générés par le projet est soumis à un droit d'exclusivité de l'obligé partenaire du programme, désigné par l'Anah comme "obligé référent".

Pour être certain d'obtenir une subvention et en connaître le montant, vous devez attendre la notification de la décision de l'Anah. Sachez que l'Anah accorde en priorité ses subventions aux projets relevant des thématiques suivantes : lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, adaptation à la perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap, lutte contre la précarité énergétique (Habiter Mieux).

Pour vous aider à remplir cet imprimé, reportez-vous à la notice explicative.

N'oubliez rien, et surtout pas de dater, de signer votre demande et de joindre l'ensemble des pièces justificatives demandées. Sinon, nous serions obligés de vous retourner votre dossier. Ce délai retarderait notre décision.

Nous vous suggérons d'effectuer une copie de votre demande afin de conserver une trace des engagements que vous souscrivez.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre délégation de l'Anah

Pour tout connaître sur le dispositif d'aides et leurs conditions d'attribution, vous pouvez vous procurer le fascicule intitulé "Le guide des aides de l'Anah" disponible sur le site internet www.anah.fr ou en vous adressant au numéro indigo 0 820 15 15 (Service 0,05 €/min + prix appel)

Vu les articles L.321-1 et suivants et R.321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat.

Vu le règlement des aides du FART.

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre demande de subvention ainsi qu'à des exploitations statistiques. Les destinataires des données sont : les services de l'Agence, les organismes partenaires et, le cas échéant, la collectivité locale du lieu du bien concerné. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation de l'Anah de votre département Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

subvention2.indd 1 17/02/2016 17:07

02/16

Votre nom:	Vot	tre prénom :	
Votre adresse :			
	Etage: Porte:		
Code Postal : L			
PRÉCISIONS SUR L'OCCUPAT	ION DU LOGEMEN	IT (voir notice ex	olicative)
	nt objet de la demande LL ble des occupants de ce logem ais assurez la charge des trava uer : it (vous y compris) LLL	occupé, à titre gratuit, p J Jent : année N-2 L_L Jux, ou si vous héberge	z à titre gratuit un ménage de
DESCRIPTION DU LOGEMENT	QUE VOUS VOUL	EZ AMÉLIORI	ER
Adresse de ce logement (si elle est différente de			
Bâtiment:Escalier:			
Code Postal : L_L_L_L_	-		
• Précisez l'année de l'achèvement du logement	:		
<ul> <li>Le logement a-t-il fait l'objet d'une subvention</li> </ul>		ières années : Oui 🗆	] Non □
<ul> <li>Avez-vous bénéficié d'un Prêt à Taux Zéro (PTZ</li> </ul>	•		
au cours des cinq dernières années pour l'acqu		Oui □	Non □
<ul> <li>Surface habitable du logement, après travaux,</li> </ul>	-		
<ul> <li>Précisez le nombre de pièces principales du log</li> </ul>			
<ul> <li>Décrivez le confort du logement :</li> </ul>	avant travaux	après travaux	
WC intérieur			
Salle de bains			
Chauffage central (ou appareils fixes			
électriques ou autres dans toutes les pièces)			
• Le logement (ou l'immeuble, en particulier si le	es travaux portent sur les parti	es communes d'une co	propriété) fait-il l'objet :
		☐ d'un CPED indiqua	nt une situation de danger potenti
☐ d'un arrêté de péril ☐ d'un a	arrêté d'insalubrité	u un Cher inalqua	it une situation de danger potenti
☐ d'un arrêté de péril ☐ d'un a ☐ d'un arrêté pour la mise en sécurité des équipemer		·	de suppression du risque saturnin
· ·	nts communs 🔲 d'une	notification de travaux o	9 .
d'un arrêté pour la mise en sécurité des équipemen	nts communs 🔲 d'une uation de l'insalubrité de l'habitat	e notification de travaux d	9 .
☐ d'un arrêté pour la mise en sécurité des équipemer☐ d'un rapport d'analyse comprenant la grille d'évalu	nts communs 🔲 d'une uation de l'insalubrité de l'habitat é de l'installation d'assainissemen	e notification de travaux o	9 .
<ul> <li>□ d'un arrêté pour la mise en sécurité des équipemen</li> <li>□ d'un rapport d'analyse comprenant la grille d'évalu</li> <li>□ d'une notification prescrivant la mise en conformité</li> </ul>	nts communs ☐ d'une uation de l'insalubrité de l'habitat é de l'installation d'assainissemen uation de la dégradation de l'habi	e notification de travaux on t non collectif tat	de suppression du risque saturnin
d'un arrêté pour la mise en sécurité des équipemer d'un rapport d'analyse comprenant la grille d'évalu d'une notification prescrivant la mise en conformité d'un rapport d'analyse comprenant la grille d'évalu d'un diagnostic mettant en évidence l'adéquation d'	nts communs d'une uation de l'insalubrité de l'habitat é de l'installation d'assainissement uation de la dégradation de l'habit des travaux aux besoins spécifique té écologique du programavenir, en complément de la su gétique conventionnelle), ou er	e notification de travaux on the non collectif tat es d'une personne en situ mme Habiter Mieu ubvention de l'Anah si	de suppression du risque saturnin uation de perte IX (accordée, sous certaines con les travaux envisagés permette
d'un arrêté pour la mise en sécurité des équipemer d'un rapport d'analyse comprenant la grille d'évalu d'un rapport d'analyse comprenant la grille d'évalu d'un rapport d'analyse comprenant la grille d'évalu d'un diagnostic mettant en évidence l'adéquation d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement  Pour le bénéfice de l'aide de solidarit au nom de l'État au titre des investissements d'a baisse d'au moins 25 % de la consommation énergitique ou très dégradé (évaluation énergétique convention	nts communs d'une uation de l'insalubrité de l'habitat é de l'installation d'assainissemen uation de la dégradation de l'habit des travaux aux besoins spécifique de écologique du programavenir, en complément de la sugétique conventionnelle), ou erobligatoire):	e notification de travaux on the non collectif tat es d'une personne en situ mme Habiter Mieu ubvention de l'Anah si n cas de projet de trava	de suppression du risque saturnin uation de perte IX (accordée, sous certaines con les travaux envisagés permette
d'un arrêté pour la mise en sécurité des équipemer d'un rapport d'analyse comprenant la grille d'évalu d'un rapport d'analyse comprenant la grille d'évalu d'un rapport d'analyse comprenant la grille d'évalu d'un diagnostic mettant en évidence l'adéquation d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement  Pour le bénéfice de l'aide de solidarit au nom de l'État au titre des investissements d'a baisse d'au moins 25 % de la consommation énergitique ou très dégradé (évaluation énergétique convention	nts communs d'une uation de l'insalubrité de l'habitat é de l'installation d'assainissemen uation de la dégradation de l'habit des travaux aux besoins spécifique de écologique du programavenir, en complément de la su gétique conventionnelle), ou er obligatoire) :  nnelle en kWh <sub>ep</sub> /m².an de votr	e notification de travaux on the non collectif tat es d'une personne en situ mme Habiter Mieu ubvention de l'Anah si n cas de projet de trava	de suppression du risque saturnin uation de perte IX (accordée, sous certaines con les travaux envisagés permette
d'un arrêté pour la mise en sécurité des équipemer d'un rapport d'analyse comprenant la grille d'évalu d'une notification prescrivant la mise en conformité d'un rapport d'analyse comprenant la grille d'évalu d'un diagnostic mettant en évidence l'adéquation d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement  Pour le bénéfice de l'aide de solidarit au nom de l'État au titre des investissements d'a baisse d'au moins 25 % de la consommation éner indigne ou très dégradé (évaluation énergétique convention avant travaux : LLLLL - projetée aprè	nts communs d'une d'une uation de l'insalubrité de l'habitat é de l'installation d'assainissemen uation de la dégradation de l'habit des travaux aux besoins spécifique de écologique du programe venir, en complément de la su gétique conventionnelle), ou er obligatoire) :  nnelle en kWh <sub>ep</sub> /m².an de votres travaux : LLLLL	e notification de travaux on the non collectif tat es d'une personne en situ mme Habiter Mieu ubvention de l'Anah si in cas de projet de trava e logement :	de suppression du risque saturnin uation de perte IX (accordée, sous certaines con les travaux envisagés permette ux lourds pour réhabiliter un lo
d'un arrêté pour la mise en sécurité des équipemer d'un rapport d'analyse comprenant la grille d'évalu d'une notification prescrivant la mise en conformité d'un rapport d'analyse comprenant la grille d'évalu d'un diagnostic mettant en évidence l'adéquation d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement  Pour le bénéfice de l'aide de solidarit au nom de l'État au titre des investissements d'a baisse d'au moins 25 % de la consommation éner indigne ou très dégradé (évaluation énergétique convention avant travaux : LLLLL - projetée aprè	nts communs	e notification de travaux on the non collectif tat es d'une personne en situ mme Habiter Mieu ubvention de l'Anah si in cas de projet de trava e logement :	de suppression du risque saturnin  uation de perte  IX (accordée, sous certaines con les travaux envisagés permette ux lourds pour réhabiliter un lo

subvention2.indd 2 17/02/2016 17:07

## VOS ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DE L'ANAH

#### certifie sur l'honneur que :

- les renseignements portés sur la présente demande et sur les documents qui l'accompagnent sont exacts ;
- les travaux faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date de dépôt du dossier auprès de la délégation de l'Anah.

### • m'engage à :

- occuper le logement admis au bénéfice de l'aide à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 (six) ans au plus tard dans le délai d'un an après la date de réception par la délégation de l'Anah des pièces justifiant l'exécution des travaux :
- en cas d'application du 3° de l'article 15-B du RGA : héberger un ménage de ressources modestes pendant une durée minimale de six ans ;
- en cas d'application du 3° du I de l'article R.321-12 du CCH : à ce que mes ascendants ou descendants, propriétaires du bien pour lequel j'ai assuré la charge des travaux, occupent ce logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans ;
- aviser l'Anah par écrit, après le dépôt du dossier et jusqu'au terme des engagements d'occupation indiqués ci-dessus de toutes modifications qui pourraient être apportées au droit de propriété et aux conditions d'occupation du logement subventionné ;
- commencer les travaux dans le délai d'un an, à compter de la notification de la subvention ; à défaut la subvention accordée serait annulée ;
- faire réaliser les travaux, conformément au projet présenté, par des professionnels du bâtiment inscrits soit au registre du commerce, soit au répertoire des métiers ou dans le cadre d'une convention d'autoréhabilitation signée avec l'Anah : sauf dans le dernier cas, pour que les travaux soient subventionnables, l'intervention des entreprises doit comprendre la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et équipements ; à défaut la subvention accordée serait annulée ;
- en cas d'octroi de l'aide de solidarité écologique du programme Habiter Mieux, permettre la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) dans les conditions précisées dans le formulaire d'engagement complémentaire joint au dossier, et à respecter le droit d'exclusivité de l'obligé référent, partenaire du programme Habiter Mieux désigné par l'Anah, pour l'enregistrement des CEE générés par le projet de travaux subventionné; à défaut la subvention de l'Anah et l'aide de solidarité écologique du programme Habiter Mieux pourraient être annulées;
- ne pas recourir à du travail clandestin ou dissimulé pour la réalisation des travaux ;
- en justifier l'exécution dans le délai de trois ans suivant la date de la décision de subvention, et ce en transmettant le dossier de demande de paiement ; à défaut la subvention accordée serait annulée ;
- permettre à l'Anah de visiter les lieux et à lui communiquer les justificatifs et documents nécessaires à l'exercice du contrôle ;
- reverser à l'Anah, en cas de non respect des engagements ci-dessus, le montant des subventions reçues. Les sommes à reverser sont établies en tenant compte de la durée des engagements restant à courir à compter de la date de leur rupture, celles-ci seront majorées de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) entre la date du dernier versement et celle de la décision de reversement (les indices pris en compte seront ceux du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédant celle des dates de référence), ainsi que des intérêts légaux en cas de non paiement dans les délais prescrits.

### • reconnais être informé que :

- l'Anah se réserve la possibilité de faire des contrôles à tout moment et que le non respect des engagements ci-dessus entraîne l'annulation de l'aide et le reversement, dans les conditions mentionnées ci-dessus, de la subvention versée par l'Anah pour ce logement à laquelle est appliquée une majoration ;
- toute fraude ou fausse déclaration à l'occasion du dépôt de la demande ou de toute autre démarche vis-à-vis de l'Anah entraîne le retrait ou le reversement de l'aide allouée, et pourra m'exposer, à titre de sanction administrative et sans préjudice des poursuites judiciaires éventuelles, au refus de toute nouvelle demande pendant un délai pouvant atteindre cinq années et à des sanctions pécuniaires.
- concernant l'aide de solidarité écologique (ASE) du programme Habiter Mieux, le non respect des conditions propres à son attribution entraine son retrait. Lorsque l'aide de l'Anah fait l'objet d'une décision de retrait, l'ASE est également retirée. Les sommes éventuellement perçues au titre de l'ASE sont reversées dans les mêmes conditions que pour l'aide de l'Anah.

donne pouvoir à : Nom, prénom :	
Adresse :	
Code Postal : L	Commune:
pour déposer à la délégation de l'Anah la présente demande d	subvention, et en conséquence, pour recevoir toute correspondance relative à cette demande
Fait à, le LL LL LL LL LL	Signature du demandeur ou de son représentant

subvention2.indd 3 17/02/2016 17:07

Avant le dépôt de	votre demande de subvention, vérifiez que votre dossier est complet. Pour cela, il doit comporter :
☐ la présente der	mande de subvention remplie et signée ;
inscrites au reg trise d'œuvre, l cas échéant, le	nnique, comprenant les devis détaillés descriptifs et estimatifs des travaux, présentés par une ou plusieurs entreprises pistre du commerce ou au répertoire des métiers ou par un maître d'œuvre, le cas échéant, le devis d'honoraires de maî- les plans et croquis nécessaires à la compréhension du dossier et la justification des quantités prévues aux devis, et le s études techniques et les diagnostics préalables aux travaux et les devis ou factures correspondants ;
<ul> <li>documents no en matière d'in notification pre rapport d'ana d'évaluation</li> <li>constat de ris</li> <li>en cas de « to spécifiques d' le justificatif le travaux de ce</li> </ul>	t, le ou les documents requis pour qualifier la situation à laquelle le projet de travaux permet de remédier :  stifiés par l'autorité administrative dans le cadre d'une procédure d'injonction : arrêtés, notifications ou prescriptions de travaux  nsalubrité, de saturnisme, de péril, de sécurité des équipements communs, ou de conformité au règlement sanitaire départemental,  escrivant la mise en conformité d'une installation d'assainissement non-collectif,  alyse réalisé par un professionnel qualifié comportant la grille d'évaluation de l'insalubrité de l'habitat, ou la grille  de la dégradation de l'habitat,  sque d'exposition au plomb (CREP),  travaux pour l'autonomie de la personne » permettant d'adapter le logement et les accès au logement aux besoins  'une personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie liée à la vieillesse, joindre obligatoirement, d'une part  handicap ou de perte d'autonomie de la personne concernée et, d'autre part, un diagnostic établissant l'adéquation des  ette personne (se reporter à la notice explicative);
☐ le plan prévisi	onnel de financement de l'opération, si le montant des travaux subventionnables dépasse 100 000 € HT ;
	vention d'un maître d'œuvre est requise par la réglementation, la copie du contrat ainsi que le devis d'honoraire du e professionnel ;
<ul> <li>une évaluation</li> <li>et l'étiquette</li> <li>cadre d'une ce</li> <li>copie de la fice</li> <li>le formulaire</li> <li>si vous souhe</li> <li>de la subvent</li> <li>commenceme</li> </ul>	ande d'une aide de solidarité écologique du programme Habiter Mieux : joindre obligatoirement on énergétique pour le logement concerné permettant de connaître la consommation conventionnelle en kWh <sub>ep</sub> /m².an "Énergie" avant travaux et projetées après travaux : ce diagnostic doit être établi par un diagnostiqueur agréé ou dans le ertification ou d'un label délivrés par des organismes agréés, ou par un opérateur/animateur doté de la compétence nécessaire ; che de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur réalisant la prestation d'accompagnement obligatoire) ; d'engagement spécifique "Habiter Mieux / CEE - engagements complémentaires" ; aitez bénéficier d'une avance pour permettre le commencement des travaux, et égale au maximum à 70 % du montant cion accordée, joindre à la présente demande de subvention le formulaire de demande de versement d'une avance pour le ent des travaux (propriétaire occupant). Pour connaître les conditions de versement de cette avance, veuillez vous notice explicative.
·	t de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé : fournir une évaluation énergétique (voir ci-dessus) ;
copie du contra	tation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) donnant lieu à l'octroi d'un complément de subvention au demandeur, t décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur station d'AMO) ;
copie du contra	t décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur
copie du contra réalisant la pre t selon le cas :	t décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur station d'AMO) ;
copie du contra réalisant la pre t selon le cas : Vous êtes propriét	t décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur station d'AMO) ;
copie du contra réalisant la pre selon le cas :  Vous êtes propriét pour l'ensemble Cas particulier :  ou du projet de B. : si l'adresse figuitifier, par tout moye	t décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur station d'AMO) ;  aire du logement :
copie du contra réalisant la pre te selon le cas :  Vous êtes propriét.  pour l'ensemble  Cas particulier : ou du projet de B. : si l'adresse figuration de commeuble, attestation de vous n'êtes pas pr	It décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur station d'AMO);  aire du logement :  de des occupants du logement, la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu de l'administration fiscale <sup>(1)</sup> .  commodat, et celle du dernier avis d'imposition ou de non-imposition <sup>(1)</sup> de toutes les personnes composant le ménage hébergé.  curant sur votre avis d'imposition ou de non-imposition est différente de l'adresse à laquelle sont réalisés les travaux, vous devez en, de votre droit de propriété ou de votre droit réel conférant l'usage des locaux (photocopie de la taxe foncière, fiche le propriétaire du logement et vous assurez la charge des travaux :
copie du contra réalisant la pre te selon le cas :  Vous êtes propriét.  pour l'ensemble  Cas particulier : ou du projet de B. : si l'adresse figutifier, par tout moyummeuble, attestation de vous n'êtes pas prevous êtes ascence.	It décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur station d'AMO);  aire du logement :  de des occupants du logement, la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu de l'administration fiscale <sup>(1)</sup> .  commodat, et celle du dernier avis d'imposition ou de non-imposition <sup>(1)</sup> de toutes les personnes composant le ménage hébergé.  curant sur votre avis d'imposition ou de non-imposition est différente de l'adresse à laquelle sont réalisés les travaux, vous devez en, de votre droit de propriété ou de votre droit réel conférant l'usage des locaux (photocopie de la taxe foncière, fiche le propriété ou fiche individuelle du propriétaire).  copriétaire du logement et vous assurez la charge des travaux :  dant ou descendant du propriétaire :
copie du contra réalisant la pre de l'administra du contra réalisant la pre de la cas :  Vous êtes propriét.  De pour l'ensemble de l'administra réalisant la pre la cas :  Vous êtes propriét.  Cas particulier :  ou du projet de B. : si l'adresse figure de l'administra	It décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur station d'AMO);  aire du logement :  de des occupants du logement, la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu de l'administration fiscale <sup>(1)</sup> .  I lorsque le logement est destiné à héberger un ménage de ressources modestes, joindre également une copie du commodat commodat, et celle du dernier avis d'imposition ou de non-imposition <sup>(1)</sup> de toutes les personnes composant le ménage hébergé.  Lurant sur votre avis d'imposition ou de non-imposition est différente de l'adresse à laquelle sont réalisés les travaux, vous devez en, de votre droit de propriété ou de votre droit réel conférant l'usage des locaux (photocopie de la taxe foncière, fiche le propriétaire du logement et vous assurez la charge des travaux :  dant ou descendant du propriétaire :  e des personnes vivant sous votre toit (vous y compris), la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu tion fiscale <sup>(1)</sup> ;
copie du contra réalisant la pre te selon le cas :  Vous êtes propriét.  pour l'ensemble cas particulier : ou du projet de B. : si l'adresse figure de l'ensemble, attestation de l'administra la copie du der	It décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur station d'AMO);  aire du logement :  de des occupants du logement, la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu de l'administration fiscale <sup>(1)</sup> .  lorsque le logement est destiné à héberger un ménage de ressources modestes, joindre également une copie du commodat commodat, et celle du dernier avis d'imposition ou de non-imposition <sup>(1)</sup> de toutes les personnes composant le ménage hébergé.  Lurant sur votre avis d'imposition ou de non-imposition est différente de l'adresse à laquelle sont réalisés les travaux, vous devez en, de votre droit de propriété ou de votre droit réel conférant l'usage des locaux (photocopie de la taxe foncière, fiche le propriéte ou fiche individuelle du propriétaire).  Propriétaire du logement et vous assurez la charge des travaux :  dant ou descendant du propriétaire :  e des personnes vivant sous votre toit (vous y compris), la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu
copie du contra réalisant la pre te selon le cas :  Vous êtes propriét pour l'ensemble cas particulier : ou du projet de cas :  B. : si l'adresse figure de cas : i'adresse figure par tout moy mmeuble, attestation de cas cas centre pour l'ensemble de l'administra la copie du der vous êtes titulair une photocopie logement subve	It décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur station d'AMO);  aire du logement :  de des occupants du logement, la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu de l'administration fiscale <sup>(1)</sup> .  lorsque le logement est destiné à héberger un ménage de ressources modestes, joindre également une copie du commodat commodat, et celle du dernier avis d'imposition ou de non-imposition <sup>(1)</sup> de toutes les personnes composant le ménage hébergé.  Larant sur votre avis d'imposition ou de non-imposition est différente de l'adresse à laquelle sont réalisés les travaux, vous devez en, de votre droit de propriété ou de votre droit réel conférant l'usage des locaux (photocopie de la taxe foncière, fiche le propriétaire du logement et vous assurez la charge des travaux :  dant ou descendant du propriétaire :  de des personnes vivant sous votre toit (vous y compris), la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu tion fiscale <sup>(1)</sup> ;  nier avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes occupant le logement faisant l'objet des travaux <sup>(1)</sup> ;  re d'un droit d'usage et d'habitation :  de de l'acte notarié (ou une attestation notariée de même nature) instituant un droit d'usage et d'habitation sur le entionné et indiquant le titulaire de ce droit ;
copie du contra réalisant la pre selon le cas :  Vous êtes propriét pour l'ensemble Cas particulier : ou du projet de B. : si l'adresse figutifier, par tout moynmeuble, attestation de Vous n'êtes pas pr vous êtes ascend pour l'ensemble de l'administra la copie du der vous êtes titulair une photocopie logement subve la copie du der	It décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur station d'AMO);  aire du logement:  de des occupants du logement, la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu de l'administration fiscale <sup>(1)</sup> .  lorsque le logement est destiné à héberger un ménage de ressources modestes, joindre également une copie du commodat commodat, et celle du dernier avis d'imposition ou de non-imposition <sup>(1)</sup> de toutes les personnes composant le ménage hébergé.  Jurant sur votre avis d'imposition ou de non-imposition est différente de l'adresse à laquelle sont réalisés les travaux, vous devez en, de votre droit de propriété ou de votre droit réel conférant l'usage des locaux (photocopie de la taxe foncière, fiche le propriéte ou fiche individuelle du propriétaire).  Topriétaire du logement et vous assurez la charge des travaux :  dant ou descendant du propriétaire :  de des personnes vivant sous votre toit (vous y compris), la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu tion fiscale <sup>(1)</sup> ;  nier avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes occupant le logement faisant l'objet des travaux <sup>(1)</sup> ;  re d'un droit d'usage et d'habitation :  de de l'acte notarié (ou une attestation notariée de même nature) instituant un droit d'usage et d'habitation sur le entionné et indiquant le titulaire de ce droit ;  renier avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes occupant le logement <sup>(1)</sup> .
copie du contra réalisant la pre te selon le cas :  Vous êtes propriét pour l'ensemble cas particulier : ou du projet de cas si l'adresse figure de cas particulier : ou du projet de cas particulier par tout moyelmenble, attestation de l'ous êtes pas provous êtes ascence pour l'ensemble de l'administra la copie du der vous êtes titulair une photocopie logement subversible capie du der cas la copie du der cas l'adans les deux cas etc.	It décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur station d'AMO);  aire du logement :  de des occupants du logement, la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu de l'administration fiscale <sup>(1)</sup> .  lorsque le logement est destiné à héberger un ménage de ressources modestes, joindre également une copie du commodat commodat, et celle du dernier avis d'imposition ou de non-imposition <sup>(1)</sup> de toutes les personnes composant le ménage hébergé.  Larant sur votre avis d'imposition ou de non-imposition est différente de l'adresse à laquelle sont réalisés les travaux, vous devez en, de votre droit de propriété ou de votre droit réel conférant l'usage des locaux (photocopie de la taxe foncière, fiche le propriétaire du logement et vous assurez la charge des travaux :  dant ou descendant du propriétaire :  de des personnes vivant sous votre toit (vous y compris), la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu tion fiscale <sup>(1)</sup> ;  nier avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes occupant le logement faisant l'objet des travaux <sup>(1)</sup> ;  re d'un droit d'usage et d'habitation :  de de l'acte notarié (ou une attestation notariée de même nature) instituant un droit d'usage et d'habitation sur le entionné et indiquant le titulaire de ce droit ;
copie du contra réalisant la pre selon le cas :  Vous êtes propriét.  Dour l'ensemble cas particulier :  Ou du projet de B. : si l'adresse figure de l'adresse figure de l'administra la copie du der vous êtes titulair une photocopie logement subver la copie du der B. : dans les deux cas à laquelle sont réalisé Vous êtes locataire	t décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur station d'AMO);  aire du logement :  a des occupants du logement, la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu de l'administration fiscale <sup>(1)</sup> .  Clorsque le logement est destiné à héberger un ménage de ressources modestes, joindre également une copie du commodat commodat, et celle du dernier avis d'imposition ou de non-imposition <sup>(1)</sup> de toutes les personnes composant le ménage hébergé.  Jurant sur votre avis d'imposition ou de non-imposition est différente de l'adresse à laquelle sont réalisés les travaux, vous devez en, de votre droit de propriété ou de votre droit réel conférant l'usage des locaux (photocopie de la taxe foncière, fiche le propriétaire du logement et vous assurez la charge des travaux :  dant ou descendant du propriétaire :  e des personnes vivant sous votre toit (vous y compris), la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu tion fiscale <sup>(1)</sup> ;  re d'un droit d'usage et d'habitation :  e de l'acte notarié (ou une attestation notariée de même nature) instituant un droit d'usage et d'habitation sur le entionné et indiquant le titulaire de ce droit ;  rnier avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes occupant le logement est différente de l'adresse sigurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition de propriété ou de leur droit réel conférant l'usage des locaux.  de du logement :
copie du contra réalisant la pre selon le cas:  Vous êtes propriéte pour l'ensemble cas particulier: ou du projet de B. : si l'adresse figutifier, par tout moynmeuble, attestation de Vous n'êtes pas prevous êtes ascence pour l'ensemble de l'administra la copie du derevous êtes titulaire une photocopie la copie du deres de l'administra la copie du deres de l'administra la copie du deres vous êtes titulaire une photocopie la copie du deres de la copie de	t décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur station d'AMO);  aire du logement :  a des occupants du logement, la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu de l'administration fiscale <sup>(1)</sup> .  Clorsque le logement est destiné à héberger un ménage de ressources modestes, joindre également une copie du commodat commodat, et celle du dernier avis d'imposition ou de non-imposition <sup>(1)</sup> de toutes les personnes composant le ménage hébergé.  Jurant sur votre avis d'imposition ou de non-imposition est différente de l'adresse à laquelle sont réalisés les travaux, vous devez en, de votre droit de propriété ou de votre droit réel conférant l'usage des locaux (photocopie de la taxe foncière, fiche le propriétaire du logement et vous assurez la charge des travaux :  dant ou descendant du propriétaire :  e des personnes vivant sous votre toit (vous y compris), la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu tion fiscale <sup>(1)</sup> ;  re d'un droit d'usage et d'habitation :  e de l'acte notarié (ou une attestation notariée de même nature) instituant un droit d'usage et d'habitation sur le entionné et indiquant le titulaire de ce droit ;  rnier avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes occupant le logement est différente de l'adresse sigurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition de propriété ou de leur droit réel conférant l'usage des locaux.  de du logement :
copie du contra réalisant la pre selon le cas :  Vous êtes propriét pour l'ensemble cas particulier : ou du projet de la si l'adresse figutifier, par tout moyemmeuble, attestation de l'administra la copie du der vous êtes titulair une photocopie logement subver la copie du der la copie	t décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur station d'AMO);  aire du logement :  e des occupants du logement, la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu de l'administration fiscale <sup>(1)</sup> .  lorsque le logement est destiné à héberger un ménage de ressources modestes, joindre également une copie du commodat commodat, et celle du dernier avis d'imposition ou de non-imposition <sup>(1)</sup> de toutes les personnes composant le ménage hébergé.  urant sur votre avis d'imposition ou de non-imposition est différente de l'adresse à laquelle sont réalisés les travaux, vous devez en, de votre droit de propriété ou de votre droit réel conférant l'usage des locaux (photocopie de la taxe foncière, fiche le propriétaire du logement et vous assurez la charge des travaux :  dant ou descendant du propriétaire :  e de des personnes vivant sous votre toit (vous y compris), la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu tion fiscale <sup>(1)</sup> ;  nier avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes occupant le logement faisant l'objet des travaux <sup>(1)</sup> ;  re d'un droit d'usage et d'habitation :  e de l'acte notarié (ou une attestation notariée de même nature) instituant un droit d'usage et d'habitation sur le entionné et indiquant le titulaire de ce droit ;  nier avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes occupant le logement est différente de l'adres-  se les travaux, ces personnes doivent justifier, par tout moyen, de leur droit de propriété ou de leur droit réel conférant l'usage des locaux.  e du logement :  ocation ;  aux pour la mise en décence : copie de la notification adressée au propriétaire et la déclaration sur l'honneur selon
copie du contra réalisant la pre réalisant la pre selon le cas :  Vous êtes propriét. De pour l'ensemble et si l'adresse figure par tout moyenmeuble, attestation de l'administra de la copie du der subve de l'administra de la copie du der subve de l'administra de la copie du der l'administra de la copie du der l'administra de la copie du der la copi	t décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur station d'AMO);  aire du logement :  e des occupants du logement, la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu de l'administration fiscale <sup>10</sup> .  lorsque le logement est destiné à héberger un ménage de ressources modestes, joindre également une copie du commodat commodat, et celle du dernier avis d'imposition ou de non-imposition <sup>10</sup> de toutes les personnes composant le ménage hébergé.  urant sur votre avis d'imposition ou de non-imposition est différente de l'adresse à laquelle sont réalisés les travaux, vous devez en, de votre droit de propriété ou de votre droit réel conférant l'usage des locaux (photocopie de la taxe foncière, fiche le propriété ou fiche individuelle du propriétaire).  opriétaire du logement et vous assurez la charge des travaux : dant ou descendant du propriétaire :  e des personnes vivant sous votre toit (vous y compris), la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu tion fiscale <sup>10</sup> ;  nier avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes occupant le logement faisant l'objet des travaux <sup>(1)</sup> ;  re d'un droit d'usage et d'habitation :  e de l'acte notarié (ou une attestation notariée de même nature) instituant un droit d'usage et d'habitation sur le entionné et indiquant le titulaire de ce droit ;  rinier avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes occupant le logement est différente de l'adres-  se la l'adresse figurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition des personnes occupant le logement est différente de l'adres-  ses travaux, ces personnes doivent justifier, par tout moyen, de leur droit de propriété ou de leur droit réel conférant l'usage des locaux.  du logement :  précédents, si l'adresse figurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition des personnes occupant le logement est différente de l'adres-  ses travaux, ces personnes doivent justifier, par tout moyen, de leur droit de
copie du contra réalisant la pre te selon le cas :  Vous êtes propriét pour l'ensemble Cas particulier : ou du projet de B. : si l'adresse figuitifier, par tout moyemmeuble, attestation de Vous n'êtes pas provous êtes ascence pour l'ensemble de l'administra la copie du der vous êtes titulair une photocopie logement subversider la copie du der B. : dans les deux cas à laquelle sont réalisé Vous êtes locataire le contrat de la le	t décrivant le contenu de la prestation et copie de la fiche de synthèse de l'évaluation globale (fiche établie par l'opérateur station d'AMO);  aire du logement :  e des occupants du logement, la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu de l'administration fiscale <sup>(1)</sup> .  lorsque le logement est destiné à héberger un ménage de ressources modestes, joindre également une copie du commodat commodat, et celle du dernier avis d'imposition ou de non-imposition <sup>(1)</sup> de toutes les personnes composant le ménage hébergé.  urant sur votre avis d'imposition ou de non-imposition est différente de l'adresse à laquelle sont réalisés les travaux, vous devez en, de votre droit de propriété ou de votre droit réel conférant l'usage des locaux (photocopie de la taxe foncière, fiche le propriété ou fiche individuelle du propriétaire).  ropriétaire du logement et vous assurez la charge des travaux : dant ou descendant du propriétaire :  e des personnes vivant sous votre toit (vous y compris), la copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu tion fiscale <sup>(1)</sup> ; nier avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes occupant le logement faisant l'objet des travaux <sup>(1)</sup> ; re d'un droit d'usage et d'habitation :  e de l'acte notarié (ou une attestation notariée de même nature) instituant un droit d'usage et d'habitation sur le entionné et indiquant le titulaire de ce droit ; nier avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes occupant le logement est différente de l'adresse les travaux, ces personnes doivent justifier, par tout moyen, de leur droit de propriétaire et la déclaration sur l'honneur selon propriétaire ne s'est pas opposé aux travaux et n'a pas déclaré les entreprendre lui-même.  ux pour l'autonomie de la personne : autorisation expresse du bailleur pour la réalisation des travaux;

Cette demande de subvention ne vous dispense pas de toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux tels que : déclaration de travaux, permis de construire, avis des services d'hygiène (se renseigner auprès de la mairie). L'Anah peut exiger la production de ces documents au moment du dépôt du dossier ou au moment de la demande de paiement.

subvention2.indd 4 17/02/2016 17:07